

Concours section : DSP INTERNE 2024  
Epreuve matière : Note interne Droit public  
N° Anonymat : ZQGKD725 NF Nombre de pages : 8

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours : DSP interne Session : 2024  
Epreuve : note droit public Date de l'épreuve : 28/02/2024

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

28/02/2024

Direction de l'administration  
pénitentiaire  
Service des ressources humaines

Objet : note

Monsieur le ministre,

Depuis son apparition informelle en 1990 et son instauration par la loi en 2017, c'est depuis 2020 et le déclenchement de la crise sanitaire que le télétravail occupe une place centrale dans le débat (doc 22).

Pour rappel, on entend par télétravail, la réalisation d'un travail qui aurait pu être effectué dans les locaux de l'employeur, mais qui sera réalisé par le salarié hors des locaux, en utilisant le matériel adéquat (doc 1).

Le télétravail trouve à s'appliquer dans le domaine de l'emploi privé comme dans le secteur public.

C'est sa place, les avantages et les inconvénients de ce mode de travail qui seront exposés en premier lieu (I) avant d'étayer les freins et dangers (II).

I) La situation actuelle du télétravail; avantages et inconvénients

Le premier volet permettra d'étayer les avantages du télétravail dans la sphère publique et privée (A) et les inconvénients relevés (B) ..1. / 6..

## A) Les avantages relevés au télétravail.

Le télétravail est régi par le code du travail et trouve à s'appliquer par les salariés du privé comme par les agents publics (doc 1).

L'essor de la crise sanitaire a conduit à recourir à ce mode de travail qui a permis de lutter contre la reprise de la pandémie, répondre à un besoin des travailleurs et gagner en efficacité (doc 3).

Au sein de la sphère privée, différents avantages ont été reconnus au télétravail : réduction de l'absentéisme, bien-être au travail, économies sur les loyers des locaux (doc 1).

De plus, le recours au télétravail permet de relever un gain de temps de transport, une meilleure productivité (doc 19).

Au sein de la sphère publique, il a été constaté qu'une bonne organisation du télétravail, pourrait permettre d'élargir les plages horaires de contact entre les usagers et les agents publics.

De plus, la qualité de vie au travail des agents est améliorée lorsque la hiérarchie accepte ce mode de travail (résultant d'une demande préalable de l'agent (doc 22)).

## B) Les inconvénients relevés au télétravail

Le recours au télétravail, ne donne pas satisfaction à l'ensemble des travailleurs.

Premièrement, il apparaît que la culture française et son lien au travail démontre une appétence moindre pour le télétravail.

En effet, à l'inverse de nos voisins européens, une étude démontre que la France est le dernier pays à souhaiter maintenir un

rythme de télétravail quotidien. Il est relevé que les travailleurs français sont attachés à la valeur « village social » que revêt le lieu de travail (doc 4).

Aussi, le maintien de la cohésion au sein d'une entreprise se trouve interrogé, si chaque salarié est en mesure de déterminer les jours de télétravail qu'il souhaite déposer (doc 6)

De plus, le télétravail présente l'inconvénient de reprendre les disparités sociales. Les travailleurs ne sont pas égaux dans les conditions de réalisation du télétravail et tous les travailleurs n'ont pas accès au télétravail (documents 8 et 16).

Enfin, un inconvénient supplémentaire réside dans la résolution des conflits. Le recours au télétravail conduit à la baisse des temps de réceptions, lesquels permettent une sous-pape de décompression. Sans ces temps, les situations conflictuelles peuvent se développer plus aisément et participer à une dégradation des modes de travail.

Les conflits sont également moins bien résolus compte tenu d'une présence syndicale amoindrie sur site (doc 21).

Il convient désormais d'élaborer sur les freins actuels et les dangers à l'extension du télétravail.

## II) Les freins et dangers liés au télétravail.

Le second volet permettra d'énoncer les freins rencontrés au développement du télétravail (A) avant de relever les dangers à son expansion (B)

### A) Les freins au développement du télétravail

Le premier frein au développement du télétravail réside dans son déploiement au sein du secteur public.

La crise sanitaire a permis de relever que les agents publics rencontraient les mêmes inconvénients que les salariés du privé.

De plus, le recours au télétravail n'est pas courant au sein de l'administration publique, la mise en route a relevé

un manque de préparation (absence de matériel notamment). (doc 9, 12)

De plus, un des freins au développement du télétravail dans le secteur public concerne la numérisation des démarches administratives. Ainsi, lorsque le programme de mise à niveau numérique de l'état sera achevé, les agents publics pourront plus aisément revenir au télétravail afin d'assister numériquement les usagers (doc 10).

Aussi, qu'il s'agisse du secteur public ou privé, un des freins réside dans le contrôle accru opéré par les cadres sur les agents. Les cadres préférant savoir l'agent ou le salarié en poste afin de pouvoir contrôler de façon plus efficiente le travail réalisé. L'autre frein est également organisationnel, certaines entreprises ont rencontré des difficultés à pouvoir prévoir les tâches à donner aux agents positionnés en télétravail (doc 15).

Enfin, le rapport entretenu entre les travailleurs français et le télétravail relève qu'un frein supplémentaire réside dans le fait que les travailleurs français se satisfont d'un moindre recours au télétravail car contrairement aux voisins européens, les travailleurs français souffrent de conditions de travail moins bonnes (doc 23).

## B) Les dangers liés à l'expansion du télétravail.

Le premier danger lié à l'expansion du télétravail serait de ne pas avoir pris la mesure des changements opérés par la crise sanitaire dans le rapport au travail et ne pas en tirer de meilleures pratiques (doc 17).

Aussi, l'un des dangers de l'expansion de ce mode de travail est en lien avec la santé. En effet des risques de sédentarité (doc 5), ou de consommation à risque (doc 11) dans le cas précis du confinement.

De plus, nombreux sont les travailleurs à avoir révélé un "ras-le-bol" avec, notamment, le sentiment d'une cohabitation difficile entre la sphère personnelle et professionnelle (doc 14)

Concours section : DSP INTERNE 2024  
Epreuve matière : Note interne Droit public

N° Anonymat : ZQGKD725 NF Nombre de pages : 8

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours : DSP interne Session : 2024  
Epreuve : note droit public Date de l'épreuve : 28/02/2024

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

En conclusion, le télétravail présente des avantages et des inconvénients.

Des points sont encore rencontrés et surtout certains dangers doivent être travaillés.

Ainsi, les pistes suivantes peuvent être regardées afin de continuer de donner du sens à ce mode de travail.

Le télétravail pourrait être repensé quant au lieu-même, avec l'essor des « tiers-lieux ». (doc 13)

La volonté de participer à un projet commun, malgré une absence de présence différents au sein de l'entreprise permettra de donner du sens à la cohésion d'équipe (doc 7, doc 18).

Enfin, il est primordial, particulièrement dans la fonction publique de redéfinir le rôle du manager, de travailler la relation de confiance entre ce dernier et les agents (doc 20).

En pièce jointe : mode d'emploi pour mettre en place un accord de télétravail au sein des services pénitentiaires centraux et déconcentrés.

A l'intention de Mesdames, Messieurs les directeurs interregionales, chefs d'établissement, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation.

références : décret 5 mai 2020 et accord collectif du 13 juillet 2021

Concours section : DSP INTERNE 2024

Epreuve matière : Note interne Droit public

N° Anonymat : **ZQGKD725 NF** Nombre de pages : 8

Afin de déployer le télétravail au sein de vos services,  
il convient :

- de répertorier parmi vos agents ceux disposant de missions pouvant être télétravaillable
- s'assurer que l'ensemble des agents volontaires disposent du matériel adéquat
- établir l'organisation du service : combien d'agents volontaires, combien d'agents présents sur site
- rédiger une fiche spéciale « télétravail » reprenant les missions confiées lors du télétravail.

Blank lined paper with horizontal ruling lines.

